



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 24 juin 2021

n° 107-21

**Objet :** *RS - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) relative à l'habitat des gens du voyage sédentarisés et semi-sédentaires en situation précaire à l'échelle départementale - Demande de subventions et approbation de la convention-cadre et de la convention de groupement de commandes*

- date de convocation le 18 juin 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-quatre juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 23

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Christophe Pierreton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Pierre Brun - Alain Caraco - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Grégory Basin à Josette Rémy - de Arthur Boix-Neveu à Christophe Pierreton - de Alexandre Gennaro à Josette Rémy

- conseillers excusés : 26

Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Christian Berthomier - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Eric Delhommeau - Pierre Duperier - Michel Dyen - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marie Perrier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 24 juin 2021

délibération n° 107-21

objet **RS - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) relative à l'habitat des gens du voyage sédentarisés et semi-sédentaires en situation précaire à l'échelle départementale - Demande de subventions et approbation de la convention-cadre et de la convention de groupement de commandes**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, rappelle que le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025 prévoit, dans son chapitre relatif aux orientations en matière d'accueil et d'habitat, la réalisation d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale à destination des gens du voyage sédentaires et semi-sédentaires en situation précaire dans le département.

Le schéma précise que la MOUS a pour objectif de promouvoir l'accès au logement des personnes et familles défavorisées. Les MOUS sont mises en place pour affiner des projets en vue de leur parfaite adéquation aux problèmes rencontrés, telle la réalisation de terrains familiaux locatifs ou habitats adaptés pour les gens du voyage. C'est une prestation d'ingénierie et un outil du Plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), pour la mise en œuvre d'actions inscrites dans ce plan, que ce soit pour reloger ou développer l'offre à destination des ménages concernés. Ainsi, la MOUS fait partie intégrante du PDALPD de la Savoie en vigueur pour la période 2020-2024 (action 9).

A ce titre, par délibération n° 169-19 C, le Conseil communautaire de Grand Chambéry a donné son accord de principe le 14 novembre 2019 sur la participation de la collectivité à la MOUS à destination des gens du voyage sédentaires et semi-sédentaires en situation précaire dans le département.

La finalité de cette étude est de :

- disposer d'un diagnostic fin des familles sédentaires et semi-sédentaires permettant aux collectivités de se positionner sur le type d'opérations à décliner pour répondre aux besoins des familles au regard des contraintes foncières et financières des communes / EPCI et partenaires, que ce soit en termes d'habitat, de logement et d'outils d'accompagnement,
- favoriser l'accès au logement (adapté ou de droit commun) des ménages ciblés comme prioritaires par l'identification de solutions opérationnelles dont les formes peuvent varier (nouvelles réalisations, acquisitions-améliorations, réhabilitations, logements sociaux classiques), ou par l'accompagnement à l'accession à la propriété de logements classiques.

Grand Chambéry, en tant que territoire disposant d'une longue histoire en termes de sédentarisation des gens du voyage, s'est porté volontaire pour assurer le lancement et la coordination de cette étude à la portée départementale, en étroite collaboration avec les services de l'Etat, du Département de la Savoie et des trois EPCI les plus concernés par la thématique : Arlysère, Cœur de Savoie et Grand Lac. D'autres EPCI pourront être associés à l'étude durant la réalisation de celle-ci.

Le cahier des charges de l'étude a fait l'objet d'une concertation appuyée impliquant l'ensemble des partenaires cités.

Sur la base d'un montant estimatif de 150 000 € TTC, la répartition financière suivante a été adoptée :

- Subvention Etat (DDT) :	75 000 €	(50 %)
- Subvention Département :	37 500 €	(25 %)
- Financement Grand Chambéry :	16 489,67 €	(10,99 %)
- Financement Grand Lac :	9 060,77 €	(6,04 %)
- Financement Arlysère :	7 490,10 €	(4,99 %)
- Financement Cœur de Savoie :	4 459,46 €	(2,98 %)
<b>TOTAL</b>	<b>150 000 €</b>	<b>(100 %)</b>

Il est ainsi proposé d'approuver la convention-cadre et la convention de groupement de commandes, ayant chacune pour objet de définir les participations financières des signataires et les modalités d'organisation et de réalisation de l'étude.

**Vu** l'arrêté préfectoral DDT/SHP/PLH n° 2019-1650 du 26 décembre 2019 portant Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Savoie 2019-2025,

**Vu** le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2020-2024 (PDALHPD),

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

**Vu** la délibération n° 169-19 C du Conseil communautaire de Grand Chambéry du 14 novembre 2019 valant accord de principe sur la participation de la collectivité à la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale à destination des gens du voyage sédentaires et semi-sédentaires en situation précaire dans le département,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour l'approbation de tout type de conventions préalables à la réalisation d'études, de travaux, de prestations de services et à la commande de fournitures,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2019 portant financement de l'Etat à la MOUS pour un montant maximum de 75 000 € TTC,

**Vu** la délibération du Conseil départemental de la Savoie du 26 juin 2020 portant financement de la MOUS,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de Grand Lac du 19 janvier 2021 portant financement de la MOUS,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire d'Arlysière du 5 novembre 2020, portant financement de la MOUS,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de Cœur de Savoie du 25 mars 2021 portant financement de la MOUS,

**Vu** le budget 2021,

***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** sollicite la subvention du Département et de l'Etat la plus élevée possible dans le cadre de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale relative à l'habitat des gens du voyage sédentarisés et semi-sédentaires en situation précaire à l'échelle départementale,

**Article 2 :** approuve la convention-cadre et la convention de groupement de commandes à intervenir entre les différents signataires,

**Article 3 :** autorise le président ou son représentant à signer la convention-cadre et la convention de groupement de commandes ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de l'étude et à l'engagement des dépenses y afférentes,

**Article 4 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 107-21

Objet de l'acte : RS - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) relative à l'habitat des gens du voyage sédentarisés et semi-sédentaires en situation précaire à l'échelle départementale - Demande de subventions et approbation de la convention-cadre et de la convention de groupement de commandes

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 25 juin 2021

Annexe(s) : convention groupement, convention MOUS

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210625-lmc1H25606H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25606H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2021

Période d'affichage : du au